

RAPPORT DE JURY

CPLDS – session 2021

Académie de Rennes

Présentation générale de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale.

L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par une des commissions du jury désigné par le recteur d'académie.

Un accompagnement a été proposé aux candidats :

- 5 journées de formation dispensées par différents formateurs (directeur de CIO, psyEN, animateurs-formateurs MLDS, chefs d'établissement, formatrice académique, conseillers en formation continue et référents académiques) sur différentes thématiques : conduite d'entretien, GPDS, parcours aménagé, pédagogie différenciée, coordination d'équipe, gestion financière...
- Un volet distant pour présenter les ressources permettant de mieux appréhender le processus de décrochage scolaire ;
- Un tutorat par un personnel MLDS ou MIJEC permettant d'approfondir, en établissement, les notions abordées en formation et de préparer, le cas échéant l'épreuve 2 si le candidat choisi de la mener auprès d'élèves de la MLDS.

Données statistiques :

7 candidats sur 9 initialement inscrits se sont présentés à cette deuxième session de l'examen pour l'obtention d'un certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

A l'issue des deux épreuves, 5 candidats ont été reçus (1 en Ille et Vilaine, 1 dans le Morbihan et 3 dans le Finistère).

Répartition des candidats :

- 4 femmes, 3 hommes ;
- 6 enseignants du 2nd degré (2 en LGT, 4 en LP) et 1 en MLDS ;
- 4 candidats du réseau public et 3 candidats du réseau privé sous contrat

Origine géographique des candidats : Finistère (4), Morbihan (2), Ille et Vilaine (1)

Composition du jury :

Présidente : Lydie BOURGET, Daasen du Finistère

- Karine RAVEAU, IEN-EG

- Véronique ROULLAND, IEN-EG
- Isabelle LEGER, cheffe d'établissement
- Lionel HAYS, chef d'établissement
- Lionel LE GRUIEC, IEN-IO
- Gilles BENIC, chef d'établissement
- Mickaël BRIGNON, coordonnateur académique MLDS

Epreuve 1 : séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Séance

Les candidats ont eu le choix de passer cette épreuve dans leur établissement ou d'aller dans un autre contexte et notamment auprès des jeunes des dispositifs de la MLDS.

Cette année encore, les candidats se sont bien préparés à cette épreuve. Ce temps court impose en effet des choix dans les modalités d'organisation et la définition des objectifs.

Le jury a apprécié les candidats qui ont réussi à différencier leur intervention grâce à une bonne connaissance de la constitution du groupe et des projets des jeunes.

Les candidats ayant le mieux réussi sont ceux qui ont montré leurs compétences de pédagogue et d'éducateur : séance aux objectifs clairement définis et énoncés, choix d'une activité qui s'inscrit dans un projet de formation/insertion, qui a du sens pour les apprenants et qui répond aux besoins du public cible avec une réponse individualisée et personnalisée, animation structurée (introduction, activité, conclusion et perspectives), dynamique dont le rythme contribue à l'enrôlement de l'apprenant dans l'activité proposée.

Le jury attire l'attention des candidats sur les points suivants :

- L'activité proposée n'est qu'un prétexte, elle doit s'inscrire dans le projet pédagogique et éducatif de la structure ;
- L'activité doit permettre à chaque participant d'être sollicité et de se mobiliser, ce qui n'est pas toujours le cas ;
- Lorsque le candidat ne connaît pas ou peu le groupe, il convient de prévoir des modalités pour faciliter la communication au cours de la séance ;
- La gestion du tableau : veiller au nombre et à la qualité de l'information notée au tableau ;
- Le numérique « professionnalisant » pourrait être davantage intégré dans les séances (applications pour rechercher une information ou une entreprise par exemple).

De manière générale, il est attendu des candidats un rôle modélisant auprès des jeunes (qualité du parler professionnel, posture).

Entretien

L'entretien doit permettre au candidat de faire un retour réflexif rapide sur sa séance en précisant le contexte et ses choix initiaux.

Les candidats ayant le mieux réussi ont témoigné d'une analyse réflexive intéressante qui leur a permis de prendre de la distance, ont montré d'une bonne connaissance des enjeux de la persévérance scolaire et ont pu contextualiser l'activité dans une approche globale.

La qualité et la richesse des entretiens diffèrent selon la capacité des candidats à être dans l'écoute et l'échange.

Epreuve 2 : étude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange.

Exposé

Le sujet proposé a permis aux candidats d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences.

De manière générale, le temps de présentation utilisé par les candidats n'excède pas les 15 minutes. Le jury attire cependant l'attention des candidats sur la gestion du temps pour éviter de conclure dans la précipitation.

Les candidats ayant le mieux réussi ont bien structuré leur exposé : introduction avec le plan de la présentation, constats et diagnostic, pistes de solutions puis conclusion avec mise en perspective.

Une lecture attentive des informations contenues dans le dossier permet aux candidats de mieux comprendre et d'analyser la situation problème.

Entretien

La qualité de l'échange dépend de la capacité du candidat à faire évoluer sa réflexion vers d'autres modes d'accompagnement.

Le jury a apprécié les candidats capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage.

Le jury attire l'attention des candidats sur la tendance à externaliser le traitement de la difficulté au lieu de proposer des pistes de remédiation en interne dans un premier temps. Par ailleurs, certaines solutions proposées relèvent davantage de la présentation d'un « catalogue » et gagneraient à être en lien avec la situation problème de départ.

Au-delà du cas présenté, le candidat doit être en mesure d'initier une démarche d'actions collectives et être en posture d'écoute et d'analyse de la situation de l'élève et de sa place dans ce qui peut lui être proposé. La capacité d'inscrire cette action dans un collectif est appréciée d'autant plus si les parents sont associés à la démarche.

En conclusion, le jury invite les candidats à :

- Prendre connaissance des textes réglementaires qui définissent les modalités de l'épreuve ;
- S'impliquer dans des actions de persévérance scolaire dans leur établissement pour enrichir leur expérience et avoir une hauteur de vue nécessaire pour interroger les différents dispositifs académiques et les conditions de leur réussite ;
- Prendre connaissance des jeunes avant la première épreuve si le candidat choisit d'être évalué dans un autre contexte d'exercice ;
- Rester attentif à sa posture professionnelle face aux jeunes mais également face au jury ;
- Bien prendre le temps de lire l'étude de cas lors de la préparation pour bien identifier tous les éléments de contexte ;
- Bien connaître tous les dispositifs existants et les ressources partenariales afin d'aider les jeunes tant sur le plan scolaire que sur le plan du décrochage ;
- Se préparer aux attentes pratiques et théoriques de l'examen. Si la formation spécifique proposée n'est pas obligatoire, elle est vivement recommandée.

Lydie BOURGET
Présidente du jury

